

CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL
MERCREDI 10 AVRIL 2013

Affiché en exécution de l'article L.127.17 du Code des Communes.

Le Conseil régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire le mercredi 10 avril 2013 à vingt heures, en mairie, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEGRAND Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : Messieurs LEGRAND, SEGURA, BARRAULT, FOURNIER, PRADO, Mesdames ADT-GUILBERT, DECHELLE, CHAILLOT.

Absents excusés : Monsieur PIERRAIN. Monsieur ANGLADE, Monsieur ALLOUCHE

Pouvoirs : Monsieur PIERRAIN donne pouvoir à Monsieur BARRAULT - Monsieur ANGLADE donne pouvoir à Monsieur SEGURA - Monsieur ALLOUCHE donne pouvoir à Monsieur LEGRAND.

Secrétaire de séance : Madame Franceline ADT-GUILBERT

Budget Communal

Thierry SEGURA, Adjoint aux Finances présente les comptes de l'exercice 2012 et détaille les chapitres du budget prévisionnel 2013 :

- Le compte administratif 2012 présente un excédent global de clôture de 191 466,38 euros des recettes de fonctionnement malgré des investissements dans l'embellissement et l'entretien de la commune.

Cet excédent reporté sur le budget 2013 va permettre d'entamer le coûteux chantier d'enfouissement des réseaux de la rue des Sables assorti du changement des réverbères, en harmonie avec les principales rues du village.

Le budget 2013 proposé au Conseil Municipal et voté à l'unanimité s'élève à :

- 484 215,25 euros en Fonctionnement,
- 336 793,72 euros en Investissement.

Le Conseil Municipal a voté ce budget à l'unanimité.

Vote des taux de taxes

(2 seels à faire)

Afin de faire face à la diminution des dotations tout en tenant compte de la situation économique, Le Conseil Municipal a décidé de :

- 1 - supprimer l'exonération de 2 ans de la taxe sur le foncier nouvellement bâti par 8 voix pour et 3 voix contre. Cette mesure prendra effet en 2014.
- 2 - augmenter de 1% comme en 2012 le taux de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti ainsi que sur la taxe d'habitation.

Vote à l'unanimité.

Budget du service de l'eau

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'affectation du résultat excédentaire du compte de gestion 2012 de 6777,46 euros au budget 2013 ainsi que l'augmentation de la taxe de l'eau qui passe ainsi de 0,30 à 0,40 centimes par m³.

Ces réserves et recettes permettront à terme de financer les branchements plomb qui restent à changer.

Budget du CCAS

Le compte de gestion du CCAS 2012 présente un résultat excédentaire de 3687 euros que le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter sur le budget 2013.

Questions diverses


Aucune.

Prochain conseil municipal le vendredi 17 mai à 20 heures

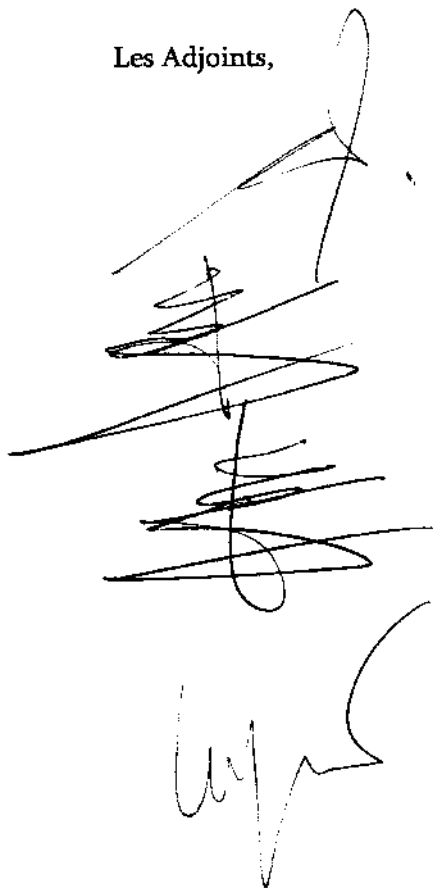
Aucune.

Prochain conseil municipal le vendredi 17 mai à 20 heures

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Les Adjoints,

A collection of handwritten signatures in black ink, arranged vertically. The signatures are highly stylized and vary in length and complexity.

Les Conseillers,

A collection of handwritten signatures in black ink, arranged vertically. The signatures are highly stylized and vary in length and complexity.